

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	9
	votants	10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### Objet : Accord-cadre à bons de commandes relatif aux travaux de voirie sur la Commune : Approbation des modalités de lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'accord-cadre de travaux de voirie de la Commune arrivera à échéance le 5 juillet 2023.

Il est proposé au Conseil de lancer une nouvelle consultation pour les travaux de voirie sur la Commune.

La consultation sera lancée selon la procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles R.2123-1 1°, R. 2162-2 et R. 2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes d'une durée d'un an, renouvelable 2 fois par reconduction tacite avec un montant maximum de commandes fixé à 1 000 000 € HT (un million d'euros hors taxe en toutes lettres) pour la durée totale du marché.


Le Conseil Municipal,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de lancer une nouvelle consultation pour les travaux de voirie sur la Commune selon la procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles R.2123-1 1°, R. 2162-2 et R. 2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes selon les modalités précisées ci-dessus ;
- Dit que les crédits afférents feront l'objet d'une inscription sur les budgets communaux M57 2023 à 2026 à l'article 2152 ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le 16/01/2023

Le Maire  
  
Yves GENEVOIS





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VAUJANY MAIRIE**

**Utilisateur : BONNAUD Anne**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	01_130123_07
Date de la décision :	2023-01-13 00:00:00+01
Objet :	Accord-cadre à bons de commandes relatif aux travaux de voirie sur la Commune : approbation des modalités de lancement de la consultation
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations relatives à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics
Identifiant unique :	038-213805278-20230113-01_130123_07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213805278-20230113-01_130123_07-DE-1-1_0.xml	text/xml	1009
Nom original :		
Délib 01-130123-07.pdf	application/pdf	322490
Nom métier :		
99_DE-038-213805278-20230113-01_130123_07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	322490

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 janvier 2023 à 14h23min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 janvier 2023 à 14h23min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 janvier 2023 à 14h23min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 janvier 2023 à 14h34min04s	Reçu par le MI le 2023-01-16